

# Charte "*Ethique et achats responsables*"

Référence : DCO/AF/002 Indice : A

## 1. Présentation et objectifs

Ametra Engineering place le développement durable et l'éthique au cœur de sa stratégie. Membre du Global Compact depuis 2016, nous nous engageons à promouvoir les dix principes fondamentaux de cette initiative des Nations Unies, notamment en matière de droits de l'Homme, de normes du travail, de lutte contre la corruption et de protection de l'environnement.

Cette charte reflète notre volonté d'encourager nos partenaires, fournisseurs et sous-traitants à adopter des pratiques responsables, en alignement avec nos valeurs et nos engagements. Nous attendons de nos partenaires une implication active pour assurer une chaîne d'approvisionnement éthique et durable. Cette charte vise également à définir des standards clairs en matière de gouvernance, de transparence et de respect des réglementations en vigueur.

### 1.1. Responsabilité sociétale et environnementale

Ametra Engineering s'engage à réduire notre impact environnemental et à contribuer au bien-être sociétal. Cela passe par une consommation responsable des ressources, une gestion durable des déchets et un soutien aux initiatives écologiques. Nous encourageons également l'inclusion, l'égalité des chances et le respect des droits fondamentaux dans toutes nos activités.

Nos fournisseurs sont invités à adopter des initiatives visant à diminuer leur empreinte écologique, à améliorer la gestion de l'énergie et à mettre en place des systèmes favorisant l'équité dans leur chaîne de décision.

### 1.2. Engagement local

Ametra Engineering favorise les initiatives locales et encourage ses partenaires à soutenir le développement économique et social des territoires dans lesquels ils opèrent. Cela inclut :

- La collaboration avec des entreprises locales et des structures de l'économie sociale et solidaire,
- La création d'emplois et la formation professionnelle au sein des communautés locales,
- L'engagement dans des projets à impact social et environnemental positif,
- La promotion de circuits courts et de solutions réduisant l'empreinte carbone des approvisionnements.

En intégrant ces principes, nous souhaitons ensemble contribuer activement à un développement durable et inclusif.

# Charte "Ethique et achats responsables"

---

## 2. Ethique des affaires

### 2.1. Lutte contre la corruption, l'extorsion et le blanchiment d'argent

Nos fournisseurs et sous-traitants s'engagent à ne pas offrir, promettre ou accorder d'avantages indus à des agents publics ou partenaires commerciaux. Ils doivent mettre en place des mécanismes de contrôle interne pour prévenir et détecter toute corruption.

Les pratiques de financement illicite et de blanchiment d'argent sont strictement interdites, et tout soupçon doit faire l'objet d'une déclaration immédiate aux autorités compétentes.

### 2.2. Lutte contre les pratiques anti-concurrentielles

Ametra Engineering attend de ses partenaires qu'ils respectent la législation en vigueur et s'abstiennent de toute pratique anticoncurrentielle, notamment :

- La fixation de prix concertée,
- Les soumissions concertées,
- La répartition des marchés ou clients.

Ces principes doivent être intégrés dans leurs stratégies commerciales afin de garantir un marché équitable et loyal.

### 2.3. Conflits d'intérêts

Nos fournisseurs s'engagent à prévenir et à gérer les conflits d'intérêts en adoptant des critères objectifs dans la sélection de leurs propres partenaires. Ils doivent :

- Déclarer toute situation de conflit d'intérêts potentiel,
- S'assurer qu'aucun employé n'intervienne dans une décision commerciale si un lien personnel ou financier existe,
- Refuser tout avantage susceptible d'influencer une décision.

### 2.4. Protection des actifs d'Ametra Engineering

Les Fournisseurs ne doivent pas utiliser les actifs d'Ametra Engineering pour une activité illégale ou pour leur bénéfice personnel. Les Fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle et autres droits de propriété d'Ametra Engineering.

Les Fournisseurs ayant connaissance d'informations confidentielles relatives aux activités d'Ametra Engineering ne doivent chercher ni à en tirer un profit personnel, ni à les divulguer à des tiers.

### 2.5. Protection des lanceurs d'alertes

Ametra Engineering encourage la vigilance et la communication des alertes éthiques. Tout manquement signalé sera traité de manière confidentielle, et des mécanismes de protection des lanceurs d'alerte seront mis en place afin d'éviter toute forme de représailles.

A cet effet, Ametra Engineering met à disposition un système de remonter d'information. Les alertes peuvent être effectuées directement [en suivant ce lien](#) ou à partir de l'espace fournisseur de notre site internet.

Ametra Engineering ne tolérera aucun acte, aucune menace de représailles contre un employé qui aurait utilisé la procédure de lancement d'alerte de bonne foi.

# Charte "Ethique et achats responsables"

---

## 3. Respect des droits de l'homme et des réglementations

### 3.1. Respect des droits humains

Nos fournisseurs et sous-traitants doivent respecter et promouvoir les droits fondamentaux issus de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Pacte Mondial de l'ONU. Cela inclut la non-discrimination, la liberté syndicale et des conditions de travail décentes.

Ils doivent également prévenir toute forme de discrimination sur le lieu de travail, promouvoir des conditions salariales justes et veiller au respect du droit du travail.

Ametra Engineering s'attache à favoriser le retour à l'emploi durable des personnes éloignées du marché du travail. Aussi les Fournisseurs devront promouvoir l'emploi de personnels (intérimaires inclus) en insertion ou en situation de handicap.

### 3.1. Lutte contre l'esclavage moderne et la traite des humains

Nos partenaires doivent assurer un environnement de travail exempt de toute forme de travail forcé ou de traite humaine. Nous attendons d'eux qu'ils appliquent les normes internationales et mettent en place des mécanismes de signalement efficaces.

Toute suspicion d'exploitation ou de violation des droits fondamentaux doit être immédiatement remontée et traitée avec diligence.

### 3.2. Respect de la législation et de la réglementation

En partageant un engagement commun en faveur du respect des lois et réglementations applicables dans tous les pays où ils exercent leurs activités, achètent ou vendent des biens et services, Ametra Engineering attend de ses fournisseurs qu'ils intègrent dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement le respect et la conformité aux réglementations et traités internationaux,

Lorsque les exigences légales locales sont moins strictes que les normes internationales reconnues, nous encourageons l'adoption des standards les plus élevés afin de garantir des pratiques responsables et éthiques.

### 3.3. Confidentialité et protection des données

Les fournisseurs et sous-traitants d'Ametra Engineering s'engagent à traiter les données personnelles concernant le personnel et les partenaires commerciaux d'Ametra Engineering conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à toute autre législation applicable en matière de protection des données personnelles.

## 4. Engagements en matière d'achats responsables

### 4.1. Sécurité et protection de la santé

Nos partenaires doivent veiller à ce que leurs activités ne compromettent ni la sécurité ni la santé de leurs employés ou partenaires. Ils doivent identifier et atténuer les risques associés à leur activité et adopter une politique proactive en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

# Charte "Ethique et achats responsables"

---

## **4.2. Protection de l'environnement**

Nos partenaires doivent évaluer, maîtriser et réduire leur impact environnemental en améliorant leur efficacité énergétique, en limitant les déchets et en optant pour des produits plus responsables.

Les Fournisseurs devront apporter une attention particulière à l'utilisation des ressources naturelles et à la maîtrise de leurs impacts sur la santé et la biodiversité. Des actions pourront être mises en place pour remplacer les produits les plus dangereux pour l'environnement et la santé par des produits alternatifs.

Ametra Engineering accorde une importance particulière à la réduction de son empreinte carbone et attend de ses fournisseurs qu'ils mettent en place des objectifs mesurables pour contribuer à cet engagement. Les Fournisseurs devront maîtriser leurs émissions de gaz à effet de serre et rejets associés à leurs activités, y compris celles liées à la livraison des marchandises et la gestion des déchets.

## **4.3. Traçabilité des achats**

La traçabilité des produits est primordiale. Ametra Engineering demande à ses fournisseurs de collecter l'origine géographique des matières premières, matériaux et composants nécessaires à la fourniture de services ou de biens, en conformité avec les exigences REACH et RoHS. Connaître la provenance des produits, c'est aussi s'interroger sur le pourcentage de matière recyclée dans le produit final et sur les modes de fabrication.

Nos fournisseurs devront limiter au maximum la production de déchets, en particulier les déchets dangereux, et veiller à la réutilisation, la valorisation et au recyclage des déchets dans des filières adaptées. Dans la mesure du possible, les fournisseurs seront force de proposition concernant l'utilisation de matière recyclée dans le produit final et la préconisation de modes de fabrication plus respectueux de l'environnement.

En ce qui concerne le transport, nos fournisseurs et sous-traitants sont fortement incités à l'utilisation de véhicules à faibles émissions pour effectuer leurs livraisons, à réduire le taux de vide de leurs colis et à éviter les livraisons partielles.

## **4.4. Prévention et détection des contrefaçons et des falsifications**

La lutte contre les articles contrefaits, falsifiés ou suspects (CFS) est essentielle pour garantir la qualité, la sécurité et la conformité de nos produits et services. Leur présence dans notre chaîne d'approvisionnement pourrait compromettre la fiabilité de nos opérations, nuire à notre réputation et entraîner des risques réglementaires ou de sécurité.

Pour prévenir toute contrefaçon ou falsification, les fournisseurs doivent mettre en place des processus rigoureux de contrôle, de traçabilité et de vérification documentaire ainsi que des produits et composants fournis. Nous attendons d'eux qu'ils adoptent des pratiques de surveillance strictes et qu'ils signalent immédiatement toute non-conformité détectée.

## **4.5. Gestion de la chaîne d'approvisionnement**

Les fournisseurs doivent mettre en place un processus d'identification et de gestion des risques au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement. Toute non-conformité identifiée chez un sous-traitant doit être remontée et traitée en accord avec les principes de cette charte.

Une transparence totale sur l'origine des produits et services fournis est demandée. Les fournisseurs doivent également transmettre les principes de cette charte à leurs propres sous-traitants et s'assurer de leur engagement envers des pratiques responsables.

# Charte "Ethique et achats responsables"

---

## 5. Engagements réciproques

### 5.1. Engagement d'Ametra Engineering

Dans une logique de partenariat et de co-développement autour des enjeux RSE, Ametra Engineering s'engage :

- Établir des relations commerciales dans la durée ;
- Coopérer de manière transparente et loyale ;
- Partager les bonnes pratiques dans le cadre de nos échanges ;
- Tenir compte des contraintes spécifiques des TPE et PME dans ses exigences et ses processus achats ;
- Privilégier les fournisseurs locaux à compétences et à offres équivalentes ;
- Récompenser l'excellence RSE dans les critères de sélections des fournisseurs.

Ametra Engineering valorise les fournisseurs qui développent des solutions innovantes et durables pour réduire l'impact environnemental et améliorer l'efficacité des processus de production.

### 5.2. Engagements des fournisseurs

Ametra Engineering attend de ses fournisseurs le respect de cette charte et encourage son application au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement. Ils sont invités à communiquer les améliorations de leurs pratiques responsables en matière de sécurité, d'environnement, de droits de l'Homme et d'éthique.

En signant cette Charte, le Fournisseur s'engage à :

- Respecter, mettre en œuvre et faire appliquer par son personnel, ses sous-traitants et ses fournisseurs les engagements présentés dans cette Charte ;
- Délivrer des produits et services de qualité et conformes aux chartes, politiques, spécifications et exigences d'Ametra Engineering ou de ses clients ;
- Fournir les informations, certifications, agréments et indicateurs demandés par Ametra Engineering ;
- Répondre aux questionnaires administratifs lors de leur référencement ;
- Accepter des audits mandatés par Ametra Engineering ou l'un de ses clients ;
- Fournir les éléments permettant d'apprécier l'application de la présente Charte sur tout ou partie de la chaîne d'approvisionnement et de mesurer les impacts liés à son application ;
- Être force de proposition en termes d'innovation, de RSE et pour optimiser la qualité, les coûts et les délais.

### 5.3. Suivi des engagements

Ametra Engineering pourra effectuer des audits réguliers, internes ou confiés à des tiers, pour s'assurer du respect de cette charte. En cas de non-conformité, un plan d'amélioration pourra être demandé au fournisseur, sous peine de réévaluation de la relation commerciale.

Tout manquement à ces engagements pourra entraîner une réévaluation de la relation commerciale. En travaillant ensemble avec transparence et intégrité, nous renforçons la confiance et contribuons à une chaîne d'approvisionnement durable et responsable.

***Ce document doit être daté et signé (de préférence électroniquement) par un représentant dûment autorisé du Fournisseur puis retourné à Ametra Engineering dans les dix (10) jours.***